



« POUR UNE COALITION
FRANCOPHONE CONTRE LA
MARCHANDISATION DE
L'ÉDUCATION »

LE RAPPORT DE CONFERENCE

15 mars 2016

Siège de l'OIF – Paris, France,
15 mars 2016

L'ÉVÈNEMENT



À l'occasion de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, une **coalition d'organisations francophones de la société civile** s'est mobilisée **contre la marchandisation de l'éducation**, le **15 mars 2016**, au siège de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Cette **mobilisation** fait suite, au niveau international, à une **croissance sans précédent des acteurs privés dans l'éducation**, notamment dans les pays à faibles revenus. L'investissement à grande échelle d'entreprises multinationales, entre autres, dans le marché très lucratif de l'éducation est sur le point de transformer totalement des systèmes éducatifs déjà fragiles. A titre d'illustration, le **Libéria** a ainsi récemment annoncé sa volonté de faire appel à l'entreprise privée Bridge International Academies pour dispenser l'éducation primaire dans le pays. Aussi, l'**impact** de ces phénomènes **en termes de qualité des contenus éducatifs, de ségrégation territoriale et d'inégalités sociales**, et plus généralement **de réalisation des droits de l'Homme**, en fait un **défi majeur** pour les acteurs et les défenseurs du droit à l'éducation de tous tout au long de la vie. Cette tendance a été dénoncée par plusieurs **rapports, résolutions**, et **recommandations** de l'ONU ou récemment, de la **Commission Africaine des droits de l'Homme**.

Cette **rencontre du 15 mars 2016** s'est articulée autour des témoignages d'intervenants d'Haïti, du Maroc, de Tunisie et du Burkina Faso. Elle a été **l'occasion unique de réunir** quelque **80 participants** autour d'un groupe unique de chercheurs, d'acteurs associatifs et syndicaux issus de trois continents, **spécialisés dans le domaine de l'éducation ou des droits de l'Homme**, soulignant réalités de terrain et mises en perspective des enjeux par des travaux de recherche et de plaidoyer.

Nous **remercions** l'OIF, de son accueil chaleureux et convivial, ainsi que chacun des participants pour les idées et le dynamisme qui ont contribué au climat d'échange et de réflexion.

L'évènement en bref :

- 📍 30 locuteurs et modérateurs venus de 7 pays et 3 continents
- 📍 80 participants (présents et à distance)
- 📍 43 associations représentées
- 📍 1 nouveau hashtag et 190 tweets (#NeVendezPaslEducation)
- 📍 Une chaîne vidéo accessible en direct des quatre coins du monde

ibtissam mzbiri @ibissamziri [Suivre](#)

#NeVendezPaslEducation #anfassdem L'Etat doit former un citoyen fier de son pays épris des valeurs universels. Apprendre le vivre en commun!

Coalition Éducation @CoalEducation [Suivre](#)

"Ns souhaitons étendre nos travaux au delà du cercle anglophone, l'ouvrir à d'autres communautés de langue" D. Dorsi
#NeVendezPaslEducation

Joëlle Sicamois @JoelleSicamois [Suivre](#)

#NeVendezPaslEducation "On prête attention à ce qui est mesurable plutôt que de mesurer ce qui est important." @AlexandraDraxler

Solidarité Laïque @SolidLaïque [Suivre](#)

Marchander l'éducation non formelle c'est un recul de l'égalité d'accès aux loisirs et à la culture
#NeVendezPaslEducation

EKEDI EDJENGUELE @EKEDIJENGUELE [Suivre](#)

En #Afrique, l'école est un héritage colonial qui a été difficile à adapter au moment des indépendances. S.Dembélé
#NeVendezPaslEducation

Carole Coupeuz @CaroleCoupez [Suivre](#)

#NeVendezPaslEducation Slim Griss "la Tunisie n'a pas besoin d'autres facteurs divisionnaires de la société "

Coalition Éducation @CoalEducation [Suivre](#)

Slim Griss UGTT, syndicat de l'enseignement en #Tunisie parle du cas de la Tunisie #NeVendezPaslEducation

Coalition Éducation @CoalEducation [Suivre](#)

Julian Maerz de la Clinique de Droit de #sciencespo "les frais de scolarité en Haïti augmentent de 20% par an !"
#NeVendezPaslEducation

Coalition Éducation @CoalEducation [Suivre](#)

"En Haïti, on veut faire de l'éducation publique en finançant les écoles privées" Mona Bernadel
#NeVendezPaslEducation

MichellO @MichellOlivier [Suivre](#)

#NeVendezPaslEducation En Haïti 85% de l'éducation est privée. On ouvre une école comme une boutique! Mona (UNNOH)





Mme Murtin (représentante de l'Administrateur de l'OIF) et Carole Coupez (Solidarité Laïque) ont souhaité la bienvenue aux participants.

1^{er} panel de réflexion

– Exemples pays- Rôle des acteurs privés dans les systèmes d'éducation

Le premier panel de réflexion, plein de couleurs et de richesses interculturelles, a donné la parole à nos invités venus des quatre coins du monde afin de présenter un horizon des contextes de privatisation de l'éducation.

🔥 Le cas d'Haïti

(Mona Bernardel, syndicaliste haïtienne UNOH, et les étudiants de la Clinique de Droit de Sciences Po)

Mme Bernardel a témoigné de son expérience terrain du système éducatif haïtien. Il en ressort que 80% des écoles haïtiennes sont privées et que dans certaines zones reculées il n'existe aucun accès possible à une éducation publique et gratuite.

Si l'on connaît Haïti comme un pays extrêmement pauvre, dramatiquement touché par le séisme de 2010, on oublie bien souvent la grande responsabilité des bailleurs de fonds, observe-t-elle : « **en Haïti, on veut faire de l'éducation publique en finançant les écoles privées** », sans consulter les professeurs et évaluer les besoins du terrain. Enfin, en Haïti, dit-elle, « l'éducation est une marchandise, vendue au plus offrant. En ce sens, les « écoles *borlet* », écoles low cost (mais payantes !), proposent notamment une extrêmement faible qualité éducative dans des infrastructures délabrées ou inexistantes : quelques chaises posées dans la rue. **L'école en devient alors une boutique. Un bon matin, n'importe qui peut ouvrir une école, sans autorisation, sans régulation.** C'est à l'état de prendre sa responsabilité ! ».

🔥 Le cas des pays du Maghreb

(Khadija Yamlahi, députée marocaine engagée dans les questions éducatives, et Slim Ghriess, syndicaliste tunisien UGTT)

Mme Yamlahi et M. Ghriess ont présenté les stratégies et le développement de l'enseignement privé dans les pays du Maghreb, notamment en ce qui concerne les nombreuses fermetures d'écoles publiques, reprises par le secteur privé. Un participant a justement noté que l'ONU avait récemment interpellé l'autorité gouvernementale marocaine sur le risque de privatisation. Aussi, ont-ils abordé le nombre croissant et inquiétant d'enseignants du public proposant des services dans le privé durant leur semaine de cours. Par ailleurs, M. Ghriess a souligné l'importance du mouvement de privatisation des structures éducatives, dès la petite enfance (périscolaire) : « **L'enfance est menacée, faute de contrôle. Dans l'enseignement primaire la qualité se dégrade, il n'y a plus de recrutement de personnes spécialisées.** »

M. Ghriess a souligné avec force que les deux avancées majeures pour la Tunisie au XX^e siècle étaient (1) l'accès à l'éducation (scolarisation et création d'écoles principalement) et (2) l'émancipation de la femme. Aujourd'hui, toutefois, écoles privées, en parmi d'autres les écoles confessionnelles, connaissent une recrudescence. Et ce d'autant plus, comme l'a souligné un participant, dans la mesure où le gouvernement soutient la multiplication des cours particuliers (qui peuvent coûter 30€ de l'heure) !

– **Focus juridique** : Les équipes de recherche de la Clinique de Droit de Sciences Po travaillent avec la Coalition sur le droit à l'éducation en Haïti et le rôle des bailleurs de fond dans le financement de l'éducation en Haïti. Les étudiants ont égayé les propos de Mme Bernardel de quelques notions juridiques.

En effet, rappellent les étudiants, la situation Haïti devrait rappeler les Etats à leur obligation de solidarité. **Les Droits de l'Homme donnent aux états l'obligation de veiller à ce que la participation des acteurs privés dans le secteur éducatif :**

- Ne génère pas d'inégalités ou de discriminations importantes, ni ne crée de ségrégation,
- Offre une vraie alternative (c'est-à-dire sans remplacer le système éducatif gratuit offert par l'état),
- Maintienne des standards de qualité élevés, régulés de manière adaptée en droit et en fait par la puissance publique,
- Sans conduire à une marchandisation du contenu éducatif, dont l'objectif ne serait plus le développement personnel, Soit le résultat d'un processus d'élaboration transparent et participatif, soumis à un contrôle démocratique.

Droit à l'éducation en Haïti.

Haïti fut l'un des premiers Etats à offrir une garantie constitutionnelle à une éducation publique, gratuite et obligatoire. Or en Haïti, ce droit à une éducation (acceptable, abordable) n'est pas protégé. Le système éducatif haïtien a connu une privatisation fulgurante à partir des années 1960, à l'heure actuelle, soulignent les étudiants, près de 90% des écoles sont privées. Le rôle des acteurs privés semble y générer de fortes inégalités, de fortes ségrégations sociales, sans soutenir une alternative publique viable au long terme. En ce sens, les étudiants formulent trois recommandations : (1) **combat contre la ségrégation (géographique et sociale)**, (2) **renforcement de l'accessibilité de l'éducation publique (abolition des frais d'administration, présence rurale)**, (3) **régulation des acteurs privés.**

Action des bailleurs de fonds en Haïti.

Par ailleurs, les étudiants ont observé l'action décisive des bailleurs de fonds dans le contexte haïtien : pour établir son plan opérationnel quinquennal (2010-2015) l'état Haïtien dépendait de financements extérieurs à hauteur de 80% ! Aussi, le projet « Education pour Tous » de la Banque Mondiale, à l'œuvre en Haïti depuis 2007, consistait principalement en un subventionnement de frais de scolarité dans le secteur non-public ! Les étudiants ont constaté que ce projet avait permis de subventionner 200,000 enfants, sans toutefois subvenir au besoin au long terme d'une éducation publique forte, en travaillant dans l'urgence, de manière peu transparente et sans consultation adéquate de la société civile. Paradoxalement, la France – qui s'est engagée en 2015 à renforcer le système public haïtien, via le financement de l'Agence Française de Développement (AFD) – ne s'est pourtant ni offusquée, ni opposée, à ces financements de la part d'organisations dont elle est membre.

Focus sur les écoles low-cost

(Sylvain Aubry, consultant en plaidoyer et chercheur pour l'ONG Global Initiative for Economic Social & Cultural Rights)

M. Aubry a rappelé qu'il existe de nombreux profils d'écoles dites « privées » – qui ne sont pas toutes préoccupantes – afin de souligner les enjeux du fort développement d'écoles à bas coûts dites « écoles low cost » (développées par des ONG, des groupes communautaires ou confessionnels, des individus et fondations, à but lucratif). Ces écoles, développées de manière prépondérante en Afrique urbaine et périurbaine, sont **promues internationalement** par de nombreux acteurs (DFID, BM, fondations privées, etc.), **perçues comme une solution de scolarisation à large échelle et bas coût**.

Il convient néanmoins de pointer du doigt les problématiques sous-tendues : les professeurs sans formation ni qualification payés sous le seuil de pauvreté, l'absence d'étude objective démontrant l'apport éducatif et l'efficacité pédagogique de ces écoles et le coût bas mais non abordable pour les familles. **En souhaitant répondre à un besoin (réel !), on se refuse de donner le choix aux familles**, rappelle M. Aubry. Ainsi, les écoles Pearson, Bridge ou Omega (financées par Facebook, DFID ou la Fondation Gates) ont ouvert partout en Afrique, dans les bidonvilles principalement. **Elles peuvent coûter 20USD par mois**, dans un système que M. Aubry compare aux abonnements mensuels « Navigo » dans les transports en commun parisiens. **Il s'agit d'un business de 51 milliards de dollars portés par des familles qui vivent avec près de 2USD/jour** précise M. Aubry !

Le cas du Burkina Faso et des pays africains francophones

(Samuel Dembele, président burkinabè de l'Africa Network Campaign on Education For All)

M. Dembele a commencé par alerter les participants sur l'évolution rapide et grave du phénomène de privatisation des écoles, de marchandisation de l'éducation. M. Dembele a souligné les difficultés de l'enseignement dans une langue différente de la langue nationale et a rappelé en ce sens qu'« **en Afrique, l'école est un héritage colonial qu'il a été difficile d'adapter au moment des indépendances** ». M. Dembele a ensuite décrit les enjeux de qualité des contenus éducatifs en Afrique francophone : l'absence de réels programmes dans les écoles (soient elles publiques ou privées), ou l'inapplication desdits programmes, la floraison d'écoles à bas coûts et par dessus tout la grande pénurie d'enseignants, particulièrement dans les régions reculées. M. Dembele a mis en exergue le besoin pour les Etats de consacrer un minimum de 20% de leur budget à l'éducation. Ainsi a-t-il reconnu que cet argent était le plus souvent disponible et regretté **l'utilisation peu rationnelle et raisonnable des fonds à alloués à l'éducation**.

Les échanges avec la salle ont permis de souligner les enjeux relatifs à l'éducation des filles, à la perception – bien souvent négative – des écoles publiques par la population globale (malgré de meilleurs résultats dans le cas général) ou encore tous les coûts annexes aux frais d'inscriptions (transport vers l'école, absence de cantine scolaire, paiement de primes obligatoires aux enseignants).

Résultats du sondage conduit auprès de syndicats enseignants par le Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation (CSFEF) (Florian Lascroux, enseignant et président du CSFEF)

M. Lascroux a tout d'abord donné la parole, par vidéo, à M. Luc Allaire (responsable des relations internationales de la Centrale des Syndicats du Québec et secrétaire général du CSFEF) qui a souligné l'inquiétante évolution de l'éducation privée au Québec : **création d'un système scolaire à deux vitesses** (en fonction des revenus parentaux), **sélection par le privé des meilleurs élèves et reflux des élèves en échec scolaire vers l'école publique**, financement par l'état d'écoles confessionnelles notamment.

Dans un second temps, M. Lascroux a présenté le sondage conduit par le CSFEF auprès des syndicats dans l'espace francophone. Les résultats du sondage font le constat de plusieurs tendances :

- La privatisation, sous des formes variées, est implantée dans tous les pays. L'implantation du privé, du pré-primaire au supérieur, varie selon les pays. Le plus souvent la privatisation est le résultat des carences du public, fréquemment vu comme de mauvaise qualité.
- La quasi-totalité des syndicats sont inquiets de l'effet de la persistance de l'éducation privée. Elle est vue comme un frein à la scolarisation universelle. Plusieurs estiment que l'éducation doit être un rôle régalien.
- Les Etats opèrent, dans le meilleur des cas, une supervision de l'éducation privée, mais assez souvent elle évolue sans grand contrôle.
- Les Etats font preuve d'une grande tolérance à l'égard de l'éducation privée, quand ils ne la soutiennent pas carrément explicitement et financièrement.
- Les risques de ségrégation sociale / ethnique / religieuse, à moyen et long terme, sont très préoccupants. Beaucoup de syndicats africains signalent « des écoles chères pour les riches, des écoles moins chères pour les pauvres ».
- Les écoles privées sont presque partout des zones de non-droit pour les personnels. C'est l'arbitraire qui prévaut, et quiconque prend une posture revendicatrice risque le licenciement.
- Les syndicats d'Afrique francophone, dans leur immense majorité, ne travaillent pas sur cette question. De manière générale, l'éducation privée ne fait que très rarement l'objet de débat public.

En conclusion, M. Lascroux souligne qu'il apparaît urgent et important d'**agir**, à plusieurs niveaux :

- 1) **Affiner le diagnostic**, par des travaux de recherche ;
- 2) **Initier et soutenir des campagnes larges dans certains pays**, et pour cela des partenariats avec les associations de parents d'élèves peuvent sans doute être utilement recherchés ;
- 3) **Intensifier le travail de lobbying** auprès de bailleurs et d'organismes internationaux.



Le deuxième panel de réflexion a donné la parole au monde académique, à des experts et chercheurs, afin de mettre en perspective les témoignages terrain.

❖ Intervention d'Alexandra Draxler, spécialiste des PPP dans l'éducation

Mme Draxler, qui a longtemps travaillé pour l'UNESCO, a rappelé dans un premier temps que **la marchandisation – ne se fait jamais – ne peut se faire sans subvention publique**. Dans cette perspective, il s'agit de concentrer l'attention sur l'utilisation des fonds publics, afin qu'elle ne devienne pas source de discrimination, voire de ségrégation.

Dans un deuxième temps, Mme Draxler a insisté sur l'existence de **divers types de marchandisation, l'offre d'éducation à but lucratif en n'étant qu'une** parmi d'autres. La standardisation de l'offre éducative intéresse particulièrement les multinationales et le secteur privé (ainsi, les écoles low-cost travaillent-elles avec des contenus éducatifs standardisés sur tablettes électroniques).

Dans un troisième temps, Mme Draxler a fait parler son expérience des PPP – partenariats public-privé – dans l'éducation. Le PPP est un mécanisme qui permet aux entreprises d'éviter les fortes surveillances et d'accéder facilement aux marchés. **Dans le cadre des PPP, on demande alors aux entreprises d'abandonner la logique de profit afin de contribuer à l'intérêt général, pour aider l'humanité. Ce n'est, d'après Mme Draxler, qu'une vaste « blague »**. Cette évolution est accentuée par le renouveau des outils technologiques dans le monde de l'éducation. Si ces technologies permettent de faire du profit, il n'y a pour l'instant aucune évidence du bon fonctionnement, de la qualité de ces instruments en termes éducatifs et pédagogiques.

En réponse aux propos de Mme Draxler, Mme Bernardel est intervenue pour témoigner, car en Haïti, il n'y a pas d'électricité mais on distribue des tablettes. Cette standardisation, abandon de toute éducation personnalisée et localisée, est voulue par les états, dit-elle : parfois imposé sans condition. Il s'agit d'une « robotisation de la société », a ajouté M. Ghriess. Pour finir, Mme Draxler souligne avec force que **la standardisation est aussi celle des normes** (classement PISA, bac internationaux), qu'il s'agit de **marchandiser le mesurable**. Qu'on donne alors plus d'importance au mesurable, qu'aux personnes mesurées.

❖ Interventions de David Flacher et Hugo Harari-Kermadec, chercheurs sur les questions d'économie de l'éducation (ENS Cachan, Université Paris-Nord)

M. Flacher a commencé par rappeler que la question de la marchandisation de l'ES a pris tout son sens, en France, depuis la Loi Pécresse. En tant qu'économiste critique, Messieurs Flacher et Harari-Kermadec constatent que **la recherche académique sur le sujet est confisquée par les économistes mainstream, à la vision relativement néo-libérale d'éducation par capitalisation** (qui présente l'éducation comme la construction d'un capital humain, dont il est possible de tirer un profit, un retour sur investissement). Cette logique endémique vient fragiliser les modèles sociaux. En France, comme le souligne M. Harari-Kermadec, certains diplômes, certaines universités, sont payants sur le modèle du 'saucissonnage'. Les étudiants payent en fonction d'une catégorisation (différence entre élèves nationaux et étrangers par exemple, diversité de frais d'un établissement à l'autre). Certains pays comme le Québec ou le Chili tentent de revenir en arrière, émettent des résistances à la marchandisation rampante. En France, on préfère massifier l'éducation. L'université est dans un état de sous-financement, notamment du fait d'une explosion des coûts liées à l'attraction des meilleurs professeurs/élèves. **Ce sous-financement est forcément un choix politique**.

Néanmoins la question des frais d'inscription est complexe dès lors que l'argument des tenants de frais d'inscription est que les classes sociales favorisées sont surreprésentées et donc qu'elles devraient payer. Mais ces frais transforment l'enseignement public, le comportement des étudiants et des professeurs, voire même les finalités de l'éducation et du contenu pédagogique. **La politique actuelle de frais d'inscription est le dernier verrou à une marchandisation de l'éducation supérieure, laquelle devrait être payée par un impôt progressif. Toutefois, la France est prête à changer d'échelle sur la question des frais s'inquiète M. Flacher**. Aussi, Messieurs Flacher et Harari-Kermadec de paire avec des sociologues du développement à l'Université Paris 5 ont créé le collectif de recherche « ACID ». Sur la base d'un constat simple – plus le niveau d'éducation augmente, plus l'accès des classes sociales défavorisées est limité – ils proposent un système de financement de l'éducation « par répartition », par voie d'impôt. Ainsi, il s'agirait d'une expansion de la sécurité sociale au financement de l'éducation. Ils proposent une allocation pour étudiants (similaire à celles des retraités), avec la contrepartie de contribuer à ce financement une fois actif.

Focus sur l'éducation non-formelle

(Sonia Chebbi et Yvette Lecomte, FI-CEMEA)

L'Éducation populaire telle que nous l'entendons a pour ambition de considérer les espaces hors des temps d'éducation formelle, comme autant d'espaces d'éducation agissant comme de puissants leviers de la transformation sociale. Il n'y a qu'une éducation, celle que chacune et chacun d'entre nous construit, se construit, en prenant appui sur les autres, agissant ainsi, au quotidien, le principe de co-éducation. C'est ce sur quoi ont insisté Mmes Chebbi et Lecomte.

La marchandisation a cinq conséquences :

L'inaccessibilité : derrière ce phénomène nous assistons au développement d'une fonction utilitariste de l'éducation. Nous constatons que la dimension éducative des loisirs est au service de la réussite sociale individuelle des personnes. De ce fait elle devient un élément facteur d'aggravation des inégalités.

La consommation de loisirs, de culture, de médias. Nous assistons au développement de la consommation d'une production culturelle. Cette consommation des produits culturels et de loisirs est en opposition nette avec notre pédagogie de l'éducation active qui tente de multiplier les situations éducatives visant à placer les jeunes, les adultes, les enfants en situation d'acteurs et de producteurs de culture.

La standardisation des pratiques et le rejet de la diversité culturelle Notre approche soutient la diversification des productions médiatiques et l'augmentation de la maîtrise de leur production ou de leurs contenus par les publics cibles. Par exemple, l'émergence de médias locaux associatifs, inscrits dans les territoires et s'appuyant sur la société civile, constitue un enjeu majeur pour nous.

La mise en compétition des acteurs : Nous constatons que les politiques publiques, quand elles soutiennent notre secteur, imposent de plus en plus une mise en concurrence à travers les marchés publics et les appels d'offre. Le rôle que doivent remplir les états dans la prescription, la définition des contenus et le contrôle de la conformité des missions d'éducation remplies par des intervenants privés est diminué en quantité et en qualité. Ce n'est pas le marché qui doit réguler l'éducation. Cette fonction doit être accomplie par les états

Le détournement des visées de l'éducation non formelle L'employabilité des publics touchés devient une visée primordiale, assignée à l'éducation. Cette inflexion pose la question du sens de nos mouvements. Doit-il contribuer à pallier à des déficits structurels en matière d'emploi ? Est-ce bien là la visée essentielle de l'éducation ?

L'éducation ne se limite pas aux seuls espaces formels, c'est une affaire du quotidien, une affaire de tous. A travers notre travail commun aujourd'hui nous réaffirmons que **l'Éducation n'est pas un marché, c'est un droit !**

Nous devons développer une articulation plus forte entre l'éducation non formelle et formelle en inscrivant nos actions dans des projets de développement de territoires. Accompagner et mettre en œuvre la complémentarité entre tous les espaces éducatifs est un enjeu majeur pour le monde d'aujourd'hui.

Pour finir. Mmes Chebbi et Lecomte. rappelle

3ème panel de réflexion

➤ Présentation des campagnes existantes et discussion de la démarche d'une Coalition

Le troisième panel de réflexion a donné la parole aux porteurs d'initiatives existantes, à M. le Président de la Conférence des OING de l'OIF et aux membres de la Coalition, afin de proposer une réflexion sur les modes d'action à disposition des participants pour faire avancer la mobilisation contre la marchandisation de l'éducation.

- ❖ **L'Internationale de l'Éducation (IE), Duncan Smith** : L'IE et ses 32 millions d'affiliés est une réponse mondiale (dite 'Global Response') à la commercialisation de l'éducation. Dès 2013, l'IE a ainsi mobilisé ses affiliés dans le monde entier autour d'une campagne mère appelée « Formation de qualité, outils de qualité et environnements de qualité » couronnée de succès. L'IE c'est aussi la victoire de l'adoption par l'Assemblée Générale de l'ONU d'un objectif de développement durable spécifique à l'éducation, pour pouvoir obtenir un engagement sur un cycle complet d'enseignement. Cette réponse mondiale poursuit deux objectifs : (1) S'engager contre l'éducation privée croissante, (2) Exposer et mettre un terme au développement du public où la prise de décision est externalisée. Les six pays-cible de l'IE pour cette réponse mondiale ne sont pas francophones.
Comment fonctionne cette réponse ? L'IE est un syndicat, un réseau, une communauté de syndicats mondiale. Ses outils sont d'une part la recherche indépendante (menée par le syndicat sur le terrain) : cartographie mondiale et études. D'autre part, un travail de plaidoyer dans les instances gouvernementales et sur les accords multilatéraux. De plus, l'IE développe actuellement des capacités, notamment dans les pays francophones, et travaille avec les syndicats sur leur propre planification stratégique, afin d'opérer des transferts de compétence et de mobilisation. Il s'agit notamment de renforcer leur capacité à négocier leur propre sort, à travailler à un renforcement des cadres législatifs au niveau national. Enfin, il a été proposé au dernier congrès de l'IE de créer un fond international afin de participer à l'éducation dans les PME, dont l'usage serait fait dans le respect de la diversité culturelle et des principes démocratiques.
- ❖ **L'Appel de Bruxelles, Roger Dehaybe** : En 2008, 57 représentants d'états et d'organisations internationales se sont réunis à Bruxelles pour lancer un Appel, afin d'engager les états à développer des outils de pilotage et de contrôle du système éducatif pour mesurer la qualité du service éducatif offert. En effet, y était dénoncée non pas la seule marchandisation de l'éducation par le secteur privé, mais aussi la commercialisation de l'éducation au sens large. En ce sens, la standardisation de l'éducation n'est pas seulement le fait ni du privé ni des commerciaux. Tout un système éducatif public est aussi en train de standardiser l'éducation.
Quel était l'axe principal de l'Appel de Bruxelles ? Il s'inscrivait dans une réflexion sur la diversité culturelle. Ce fut une formidable mobilisation des états face aux dérives, pour défendre une éducation qui promeut la diversité culturelle. L'Appel requérait des états qu'ils se gardent le droit de contrôler un certain nombre de valeurs : ce débat s'inscrit aujourd'hui dans une formidable et dramatique actualité. Il existe-ait quatre difficultés principales : (1) L'entendement commune sur la notion de « bien public », (1) Le rôle palliatif du secteur privé et la crainte pour les états qu'en contrôlant le secteur privé, ils se trouvent obligés à élever leurs subventions, (3) Le risque de donner l'impression d'une guerre contre l'enseignement confessionnel en promouvant un état qui « régule, contrôle, pilote » les enseignements, (4) Le poids des puissances économiques qui continuent d'être à l'œuvre dans le monde de l'éducation.
- ❖ **La Fédération Internationale des CEMEA, Sonia Chebbi** : L'Appel de Bruxelles pose la question de la mobilisation de la société civile sur la question de la marchandisation de l'éducation. Ainsi, en 2012 notre action de plaidoyer international a débuté par l'organisation de séminaires régionaux relatifs aux différentes régions d'implantation de la fédération ; Afrique, Océan Indien, Amérique du Sud et Europe. La fédération s'empare de ce sujet en le questionnant sous l'angle de 4 thématiques : (i) l'enseignement obligatoire et non obligatoire, (ii) les loisirs éducatifs dans l'éducation non formelle, (iii) l'éducation culturelle et la diversité culturelle et (iv) la marchandisation de l'éducation par les médias
La rencontre internationale des associations de la fédération a amorcé une réflexion sur les enjeux de l'éducation comme bien public. Elle a permis la mise en commun des réflexions élaborées lors de séminaires régionaux. Les associations ont partagé leurs réalités et leurs témoignages de terrain, ont réfléchi aux alternatives et aux résistances. Nous avons développé une analyse du contexte, des positionnements et des actions pédagogiques et politiques communs. Ce projet s'articule autour de 4 temps et niveaux de réflexion : local, national, régional, international, suivi d'un travail de dissémination auprès des institutions et des instances de la société civile.
- ❖ **Le « Right to Education Project » (RTE), Delphine Dorsi** : Le Consortium sur la privatisation et le droit à l'éducation est un réseau informel qui a vu le jour pour faire face au développement croissant de la marchandisation de l'éducation. Il encourage une consultation et un coopération courante de ses membres et permet la mise en lumière de leurs recherches sociologiques et plaidoyers juridiques. Ainsi cherchent-ils à mesurer l'impact de la marchandisation sur les Droits l'Homme, en terme de qualité et de discrimination quant à l'accès à une éducation gratuite. De manière informelle ont été menées des actions de plaidoyers, des recherches sur le rôle des acteurs privés dans l'éducation et un travail de décortication du droit international tel qu'il s'applique aux acteurs privés. En somme, le réseau est composé d'organisations à la fois internationales et nationales, qui s'unissent pour peser.
- ❖ **La Conférence des OING, Roger Ferrari** : Elle existe à côté et avec l'OIF et organise une conférence tous les 2 ans, l'année des sommets de la Francophonie. Un élargissement de cette conférence à d'autres réseaux (égalité femmes hommes, plateforme de jeunes, etc.) a été mis en œuvre. Dans le même temps le Secrétaire Général a décidé qu'il fallait revoir les relations avec la société civile francophone, pour laquelle la conférence tient un rôle de caisse de résonance. Elle a, entre autres choses, un droit de parole devant le Conseil permanent de la Francophonie afin de relayer des messages devant les chefs d'État et de faire valoir les questions portant sur les Droits de l'Homme.
- ❖ Hélène Ferrer (Solidarité Laïque) a conclu ce panel, en introduisant la démarche de la Coalition d'un « Appel de la société civile ». « C'est important symboliquement d'être présents à l'OIF pour introduire ce texte », souligne-t-elle. L'idée de l'Appel est celle d'une démarche collaborative, d'un Appel à large signature, puis d'un dialogue de la société civile avec les gouvernements et les institutions de la Francophonie à l'horizon du sommet de la Francophonie à Madagascar en novembre 2016. Le texte proposé en ce 14 mars 2016 a été rédigé avec la volonté d'exprimer la problématique globale. Il est une base de discussion.

TRAVAIL EN GROUPE – sur un projet d' « Appel de la société civile »

Les participants ont travaillé durant 1h30 en groupes de 7 à 10 sur la déclaration commune proposée par la coalition.

4^{ème} panel de réflexion

➤ Restitution des travaux en groupes

Les points suivants ont été relevés unanimement :

- Un consensus sur le fond général du texte,
- Le besoin de traiter de « marchandisation » - plutôt que de « privatisation » - de l'éducation et d'insister sur tous les formes d'éducation « tout au long de la vie »,
- La nécessité de mettre en avant le rôle de régulateur, bienveillant, des états dans les systèmes éducatifs (qu'il s'agisse d'initiatives publiques ou privées),
- L'importance d'une solidarité francophone et la volonté commune de rétablir la confiance en l'éducation publique,
- La nécessité d'épurer le texte, afin de le rendre moins répétitif et plus percutant,
- Le besoin de dynamiser les réseaux, de créer des initiatives et de se tenir informés.

Les questions suivantes ont fait débat :

- Doit-il s'agir d'un « appel », d'une « déclaration », d'un autre format ? S'agit-il d'y adopter des positions plus ou moins marquées ? Par quel biais la déclaration doit-elle être portée aux preneurs de décision ? Quels en sont les objectifs ?
- Cet appel a-t-il vocation à être « produit par l'espace francophone » ou « adressé à l'espace francophone » ? Doit-il être adaptable à d'autres groupes régionaux ? Quels en sont les objectifs de visibilité internationale ?
- Comment convient-il de définir l'éducation dite « privée » ? Quid des écoles privées à buts non lucratif ? Les groupes ont souligné la nécessité de clarifier cette notion.
- Est-il souhaitable de viser des systèmes éducatifs « gratuits et accessibles à tous » plutôt qu'« entièrement publics » ? Il a été rappelé que les conventions internationales, en matière de Droits de l'Homme, protègent la liberté de choix des parents et l'existence d'écoles privées.
- En ce sens, existe-t-il une volonté unanime d'insister sur la responsabilité de l'état à financer l'éducation, en invoquant la notion d'accès à l'éducation ?

Il a aussi été suggéré :

- D'être plus précis dans l'utilisation des termes (notamment état / pouvoirs publics ou internationaux / supranationaux / transnationaux, etc.),
- De préférer la perspective de l'éducation telle un droit, plutôt qu'un bien – et d'ainsi remplacer « bien public mondial » par « droit fondamental individuel et des peuples »,
- De soigner – et maintenir – les références de l'Appel au droit international,
- De souligner le besoin d'adapter l'éducation aux besoins locaux et circonstanciés, et
- De favoriser les travaux de recherche de terrain dans l'espace francophone,
- De traiter plus clairement les questions des frais de scolarité et du rôle des entreprises, mais de ne pas trop élargir le champ de la déclaration (au risque de prétendre régler tous les problèmes, en se focalisant sur des questions annexes : financement, faiblesse des états).
- De faire référence à la nation de démocratie et de souligner l'importance de « voir chaque apprenant comme un citoyen en devenir, un être humain et un travailleur ».



« C'est l'après qui sera important ! Il faut faire connaître le thème et sensibiliser les gens. La francophonie impacte beaucoup de pays, d'où l'importance de tant de **solidarité** ! »



Mona

« Un grand moment de partage. La suite de cette journée doit être un élargissement de la **coalition** ! »



Khadija

« J'ai ressenti une **grande motivation**. Une grande détermination à créer cette coalition, à **donner suite à l'Appel** travaillé aujourd'hui ! »



Slim

« Cette journée fut une **grande satisfaction**. C'est un thème très important. La **solidarité internationale** est indispensable pour y remédier ! »



Samuel

AMBITIONS POUR LE FUTUR

Le colloque du 15 mars 2016 a mis en exergue la volonté de :

Créer une dynamique de mise en réseau,

Étendre les travaux au delà du cercle anglophone, « ouvrir à d'autres communautés de langue » (D. Dorsi, Right to Education Project)

Structurer des démarches de plaidoyer national soutenues à l'international, sur le modèle du Consortium anglophone

Faire figurer le sujet dans les **agendas** des **instances internationales** et **gouvernementales** et de la **société civile**

La coalition réaffirme ses objectifs :

Sensibiliser les preneurs de décision, afin de **Rappeler** à tous les obligations de **solidarité** des états au nom des **Droits de l'Homme**, notamment en amont du sommet de la Francophonie (nov. 2016)

Plaider sans relâche pour une **éducation de qualité** pour tous et tout au long de la vie

Revendiquer partout le droit de chacun à une éducation primaire **gratuite** et **accessible**

Devenir force de propositions

Et vous invite à :

Rejoindre la coalition dès aujourd'hui, en prenant contact avec les organisateurs

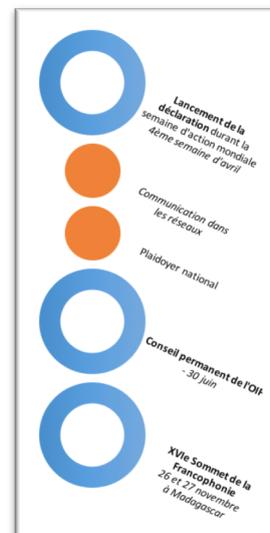
Poursuivre le travail sur la déclaration commune (via internet ou par des rencontres locales) pour la **porter** au **Sommet de l'OIF** afin d'en saisir les Etats de la Francophonie

Mener de nouvelles campagnes d'action et de sensibilisation **dans chacun de vos pays** : organisation de temps de discussion sur l'Appel, de conférences de presse de lancement de l'Appel, mobilisation d'équipes de chercheurs qui pourraient être amenées à s'intéresser à ces questions, etc.

Relayer l'**information** et la **déclaration** dans vos réseaux

Les participants se sont dits extrêmement satisfaits du climat d'échange, des nombreuses interventions, présentations, des travaux en atelier et débats, et qui ont témoigné d'une forte détermination à protéger le droit à une éducation de qualité pour tous tout au long de la vie.

La **coalition** a choisi de développer ses actions futures au regard de l'échéancier suivant



Coalition Éducation @CoalEducation - 15 mars
Georges Nakseu-Nguefang, directeur d'affaires politiques @OIFFrancophonie clôture la journée
#NeVendezPasl'Education

Pour conclure le colloque, M. Georges Nakseu-Nguefang, Directeur de la Direction des Affaires Publiques et de la Gouvernance de l'OIF, a apporté ses encouragements et son entier soutien,

- En soulignant l'ancrage de cette action dans la dynamique de soutien de l'OIF envers la société civile,
- Et l'aspect fondamental du droit à l'éducation dans l'esprit des droits de l'Homme.

ORGANISATEURS – membres de la coalition

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec :

Sylvain Aubry (Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights): sylvain@globalinitiative-escr.org / +254 7 88 28 96 34

Sonia Chebbi (Fédération internationale des Céméa) : sonia.chebbi@cemea.asso.fr / +33 6 87 90 98 57

Joel Da Costa (Solidarité Laïque) : jdacosta@solidarite-laique.org

Delphine Dorsi (Right to Education Project): delphine.dorsi@right-to-education.org / +33 6 89 01 21 36

Hélène Ferrer (Coalition Education) : hferrer@coalition-education.fr

Florian Lacroux (CSFEF) : president@csfef.org / 06 25 14 09 96